



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 22 de l'ordre du jour: Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement...	43
Programme de travail de la Commission.....	48

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (A/3366, A/3470, A/C.1/783, A/C.1/784, A/C.1/L.160, A/C.1/L.161)

1. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) indique que sa délégation s'attachera essentiellement à proposer des mesures tendant à obtenir, au cours de l'année qui commence, un accord solide et sans fissure. Le président Eisenhower, qui vient d'être réélu, va renouveler ses efforts pour que les ressources de l'humanité servent la cause de la paix et pour que soit renforcée la confiance entre les peuples par l'établissement d'un nouveau plan de contrôle des armements, destiné à diminuer les dangers d'une nouvelle guerre et d'une attaque par surprise de grande envergure.
2. Dans sa lettre du 31 décembre 1956 à M. Boulganine, président du Conseil des ministres de l'URSS, le président Eisenhower avait réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies constituait le cadre dans lequel des progrès étaient le plus susceptibles d'être obtenus en matière de désarmement, et il avait annoncé que les Etats-Unis présenteraient de nouvelles propositions à l'Organisation.
3. M. Lodge désire tout d'abord souligner que les Etats-Unis sont disposés à prendre toute mesure de nature à amener une réduction des armements, à condition toutefois qu'elle soit contrôlée par un système d'inspection efficace: un accord ne prévoyant pas un système d'inspection suffisant ne servirait pas la cause de la paix.
4. La reprise des négociations devrait être orientée vers les objectifs suivants: 1) renverser la tendance à l'accroissement des stocks d'armements nucléaires et réduire pour l'avenir la menace de l'arme nucléaire; 2) se

prémunir contre une attaque par surprise de grande envergure et réduire ainsi le danger d'une guerre mondiale; 3) alléger le fardeau des armements afin de permettre une amélioration des niveaux de vie; 4) réserver la recherche et le progrès relatifs à la propulsion d'engins dans l'espace intersidéral à des utilisations scientifiques et pacifiques; 5) diminuer la tension entre les nations et faciliter le règlement des problèmes politiques.

5. Les propositions qu'avait annoncées le président Eisenhower sont, dans l'ensemble — et sous réserve des précisions qui seront fournies au Sous-Comité de la Commission du désarmement — les suivantes.

6. En premier lieu, les Etats-Unis d'Amérique proposent de rechercher un accord pour que, à une date rapprochée, et moyennant une inspection internationale efficace, toute la production future de matières fissiles soit utilisée ou stockée exclusivement à des fins autres que les armements, sous une surveillance internationale. Diplomates et savants savent qu'on ne peut déterminer sûrement ni découvrir scientifiquement par l'inspection toutes les matières fissiles produites ni les stocks d'armements nucléaires existants. Faute de pouvoir faire faire marche arrière à la science, il reste à instituer un contrôle international efficace de la production future et à s'engager à ne pas l'utiliser dans l'avenir pour les armements.

7. Ces engagements remplis, on pourra entreprendre sans risque la réduction des stocks existants: la production future une fois contrôlée, on pourra, plus facilement qu'avec les renseignements dont on dispose actuellement, déterminer avec une approximation suffisante la quantité de matières fissiles produites dans le passé. Ainsi, des transferts par étapes, équitables et proportionnés, permettraient d'affecter les matières fissiles produites jusqu'ici à des usages nationaux et internationaux autres que les armements, sous contrôle international.

8. Cette proposition découle de la déclaration faite par le président Eisenhower le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale (470^e séance plénière) et des principes mêmes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

9. Selon ce programme, les Etats-Unis, pour leur part, affecteraient progressivement des quantités appréciables de matières fissiles à des usages pacifiques, et ils continueraient d'encourager les autres nations à apporter leur concours à l'utilisation constructive de l'énergie atomique.

10. En deuxième lieu, si l'on arrivait à contrôler la production future des matières fissiles, on pourrait envisager de limiter et éventuellement de supprimer les explosions nucléaires expérimentales. En attendant que l'accord soit négocié, les Etats-Unis seraient disposés à mettre au point des méthodes qui permettraient, comme l'a suggéré la délégation de la Norvège en séance plénière (598^e séance), de donner préavis et d'établir

un état de toutes les expériences nucléaires — qui seraient faites, éventuellement, en présence d'observateurs internationaux.

11. En troisième lieu, les Etats-Unis proposent que l'on envisage une première étape de réduction des armements et des forces armées de type classique moyennant un système d'inspection adéquate, sur la base — qui paraît avoir été acceptée au Sous-Comité de la Commission du désarmement — de 2.500.000 hommes pour l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique et de 750.000 hommes pour la France et le Royaume-Uni; ces réductions s'effectueraient en même temps que l'on instituerait progressivement un plan d'inspection efficace. Le système d'inspection comprendrait une inspection aérienne, complétée, selon la proposition faite en termes généraux par M. Boulganine, et que les Etats-Unis acceptent en principe, par des centres d'observation, à terre, en des points clés. La première étape de réduction des armements pourrait être franchie si l'on instituait de bonne foi de part et d'autre ce système d'inspection.

12. D'autre part, les autres nations devraient commencer à étudier le rapport qui existe entre leurs propres forces armées et les forces qui résulteraient de la première étape de réductions envisagée. Des réductions plus importantes seraient exclues tant que les grands problèmes politiques actuels ne seraient pas réglés.

13. En quatrième lieu, les savants travaillent à propulser des engins dans l'espace intersidéral: toutes réalisations dans ce domaine doivent être intégrées dans un système efficace de contrôle des armements. Comme première étape en vue d'une utilisation uniquement pacifique et scientifique, les Etats-Unis proposent que l'essai de ces engins se fasse dans le cadre d'une inspection et d'une collaboration internationales.

14. En cinquième lieu, toutes les nations doivent être à l'abri d'une attaque par surprise de grande envergure, afin d'éviter le déclenchement d'un conflit d'ordre mondial, et que l'ignorance d'une nation sur les intentions des autres n'influe dangereusement sur ses décisions.

15. Il est dans l'intérêt même de chaque nation que les autres nations soient assurées de ses propres intentions. Or, si plusieurs disposent des renseignements stratégiques nécessaires à une guerre dévastatrice, aucune n'aura les renseignements, dignes de foi et tenus à jour, nécessaires à une paix durable sans un système d'inspection efficace qui "ouvrirait" l'espace aérien, les ports et les centres industriels. Les Etats-Unis proposent donc de mettre progressivement sur pied des systèmes d'inspection, et ils sont disposés à appliquer intégralement, soit comme mesure initiale, soit ultérieurement, la proposition faite à Genève par le président Eisenhower lors de la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances. Quelles que soient les premières mesures retenues, il faudra une méthode de contrôle, un organisme de surveillance et un dispositif de réglementation. Les Etats-Unis proposent donc de créer, en même temps que l'on commencera à appliquer le programme, un organisme international chargé de la réglementation des armements.

16. Par ailleurs, les Etats-Unis maintiennent toutes les propositions et suggestions qu'ils ont faites à Genève et, depuis lors, au Sous-Comité.

17. Le troisième rapport du Sous-Comité de la Commission du désarmement (DC/83) contient les suggestions faites par les Etats-Unis en mai 1956: si les Etats-Unis présentent de nouvelles propositions, c'est pour déférer aux vues d'autres nations, afin d'arriver à un accord qui soit viable.

18. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) considère que la course aux armements, qui menace le bien-être des peuples, risque également de faire dégénérer un conflit local en une guerre générale. Un accord dans ce domaine au sein des Nations Unies constituerait donc la meilleure contribution possible au maintien de la paix et permettrait de consacrer les ressources de la science et de la technique à des fins constructives. La fin de la course aux armements, la coexistence pacifique et la coopération économique permettraient aux pays insuffisamment développés de rattraper leur retard dans les domaines économique et culturel.

19. Les propositions que l'Union soviétique a formulées le 17 novembre 1956 (A/3366) méritent que l'Assemblée générale leur accorde son appui. L'Union soviétique, pour sa part, s'est toujours prononcée en faveur de la réduction des armements, de l'interdiction des armes de destruction massive et du désarmement total.

20. Dans sa déclaration du 17 novembre 1956 (A/3366), le Gouvernement de l'Union soviétique caractérisait la situation internationale comme sérieuse. L'attaque à main armée contre l'Égypte a menacé la paix mondiale: l'agression du Royaume-Uni, de la France et d'Israël visait à rétablir la domination des puissances coloniales dans tout le Proche-Orient et le Moyen-Orient. La résistance égyptienne, la réprobation universelle et l'avertissement donné aux agresseurs par les forces pacifiques amenèrent la fin des hostilités. Toutefois, le danger de nouveaux conflits subsiste, car la menace d'une nouvelle oppression coloniale pèse encore sur cette partie du monde, du fait cette fois des Etats-Unis d'Amérique, dont le programme pour le Proche-Orient et le Moyen-Orient se trouve en contradiction avec la Charte des Nations Unies et constitue un programme impérialiste, dangereux pour la paix: alors que des possibilités de règlement avaient été ménagées, les Etats-Unis envisagent une immixtion dans les affaires des pays arabes, allant jusqu'à l'intervention militaire. Aucune périphrase ne saurait cacher la tendance agressive et colonialiste de ce programme. Les cercles dirigeants des Etats-Unis cherchent à imposer une tutelle des colonialistes sur le Moyen-Orient, dont il s'agit de confisquer les richesses.

21. Le PRESIDENT déclare que le seul moyen d'arriver à un accord sur le désarmement est d'éviter dans le débat tout ce qui peut provoquer l'animosité. Tout en rendant hommage à l'Union soviétique et à son représentant, il invite donc celui-ci à s'en tenir au point de l'ordre du jour qu'examine la Commission: la question du désarmement.

22. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) considère qu'il est impossible de comprendre le fond du problème du désarmement sans étudier les conditions qui provoquent la course aux armements. Les cercles dirigeants des Etats-Unis d'Amérique estiment que l'affaiblissement du colonialisme anglo-français et l'affermissement de l'indépendance arabe ont créé un vide qu'il leur faut combler.

23. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole sur une question d'ordre, déclare que les observations du représentant de l'Union soviétique, injurieuses pour les Etats-Unis, sont sans rapport avec le problème du désarmement.

24. Le PRESIDENT invoque l'autorité de la présidence pour inviter le représentant de l'Union soviétique à s'en tenir au sujet, dans l'intérêt même de la cause du désarmement.

25. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que ses remarques sont étroitement liées à la question du désarmement.

26. Pour masquer leur politique, les Etats-Unis recourent à l'invention calomnieuse d'une menace soviétique contre les Etats arabes. Mais ce sont les principaux partenaires des Etats-Unis qui ont cruellement attaqué l'Egypte, tandis que l'Union soviétique manifestait son amitié et, de concert avec toutes les forces pacifiques, prenait les mesures de nature à mettre fin à l'agression.

27. En revanche, à l'heure où l'indépendance de l'Egypte était menacée, les Etats-Unis ont refusé d'agir conjointement avec l'Union soviétique au sein de l'Organisation des Nations Unies: les Etats-Unis ne se soucient en réalité que de s'emparer des positions françaises et britanniques dans le Moyen-Orient, tandis que l'Union soviétique ne cherche ni bases, ni concessions, ni privilèges, incompatibles avec ses principes.

28. Le PRESIDENT indique que ces points ont déjà été traités à l'Assemblée générale et, pour la troisième fois, il demande au représentant de l'Union soviétique d'éviter de provoquer des répliques qui retarderaient les travaux de la Commission.

29. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) proteste contre le fait que le Président l'a interrompu pour la troisième fois. Bien que ses remarques soient en relation directe avec le maintien de la paix, il s'efforcera d'être bref.

30. L'Union soviétique a intérêt au renforcement de l'indépendance nationale et à la prospérité économique de pays situés dans une zone voisine de ses frontières. L'agression contre l'Egypte ainsi que l'échec de la conspiration contre-révolutionnaire en Hongrie ont amené les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) à accélérer la course aux armements. Les dirigeants de ce bloc agressif, rejetant la coexistence pacifique, intensifient leur politique de subversion à l'égard des pays socialistes. La détente qui se manifestait faisait craindre aux forces impérialistes un arrêt dans la course aux armements, qui enrichit les monopoles intéressés aux activités de guerre. Les armes nucléaires et les projectiles intercontinentaux infligeraient des pertes infiniment plus lourdes que par le passé; et pourtant, dans les deux guerres mondiales, les peuples ont déjà eu 30 millions de tués et 55 millions de blessés, soit la population de la France et de l'Angleterre ou la moitié de celle des Etats-Unis. Dans son livre *Peace, War and You*¹, M. Jerome Davis, journaliste américain, donne une idée des ressources gaspillées au cours de la deuxième guerre mondiale: quelles seraient donc les conséquences d'une guerre faite en utilisant les armes nouvelles?

31. Le 22 mai 1956, le général James M. Gavin déclarait, devant une sous-commission du Sénat des Etats-Unis, que les effets des armes nucléaires affecteraient, en cas de guerre, les civils de nombreux pays, belligérants ou non, et que l'on pouvait estimer qu'il y aurait plusieurs centaines de millions de morts. Ce sont ces victimes que les impérialistes sont prêts à sacrifier à des profits qui, selon l'observation de M. George H. Mahon, président d'une sous-commission de la Commission des forces armées de la Chambre des représentants, s'accroissent à une allure vertigineuse.

32. Un choix est donc à faire: ou bien l'on renonce à la "guerre froide" pour s'engager dans la voie du

désarmement et de la coexistence pacifique, ou bien l'on s'en tient à un isolement hostile des différents Etats qui ne saurait conduire qu'à une guerre dévastatrice.

33. Ce n'est pas impunément qu'on peut accumuler les moyens de destruction les plus terribles. L'histoire enseigne qu'une étincelle jaillit un jour ou l'autre. Ce n'est donc pas de l'"équilibre de terreur" que prêchent certains pays occidentaux sous l'appellation d'"équilibre des forces" que peut naître la paix; la théorie de la "paix armée" est sans aucun fondement.

34. Il convient donc, sans aucun délai, d'étudier des plans précis, et de s'entendre pour l'application de dispositions sur lesquelles les positions des parties se sont pour le moins rapprochées. Avec de la bonne volonté, un accord pourra se faire et l'on pourra commencer à le mettre à exécution, ce qui, en améliorant l'atmosphère internationale, faciliterait l'application d'un programme compréhensif de désarmement, frayant ainsi la voie à une détente ainsi qu'au règlement des problèmes internationaux les plus urgents. Dans l'intérêt de la paix, l'Organisation des Nations Unies doit répondre à l'espoir des peuples, s'opposer à la course aux armements et convier tous les pays à une solution pratique du problème du désarmement.

35. L'URSS poursuit inlassablement une politique de paix et de coopération internationale. Ce n'est pas par faiblesse qu'elle poursuit cette politique. La résistance qu'elle a témoignée durant la deuxième guerre mondiale est là pour le prouver. Depuis lors, l'Etat soviétique n'a fait que renforcer sa puissance. Le peuple soviétique et l'Etat socialiste soviétique rejettent la politique de force comme moyen de régler les conflits internationaux. L'URSS a toujours fait ce qu'elle a pu pour éliminer la menace d'une nouvelle guerre et pour conclure un accord sur le désarmement et mettre fin à la course aux armements.

36. La paix exige que des mesures pratiques soient prises dans le domaine du désarmement. A cet égard, les membres de l'Assemblée générale doivent prendre leurs responsabilités s'ils ne veulent pas que se répète l'expérience de la Société des Nations, qui échoua dans ce domaine.

37. Si l'on examine les propositions faites à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité, on constate qu'il existe toute une série de problèmes sur lesquels un accord pourrait être obtenu, si toutes les nations intéressées le désiraient réellement. Malheureusement, cet accord n'a encore pu être réalisé parce que les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France ont constamment refusé tout accord sur le désarmement. L'URSS a, au cours des négociations, fait sans cesse des concessions et a accepté les propositions occidentales. Cependant, chaque fois qu'il semblait qu'un accord était possible, les puissances occidentales ont élevé de nouvelles objections.

38. Ce fut le cas, par exemple, pour la question de la détermination des niveaux des forces armées et des armements de type classique. Pendant un certain nombre d'années, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France et d'autres nations ont prétendu que les armes atomiques ne pouvaient être interdites que lorsque les forces armées et les armements de type classique auraient été réduits. En conséquence, ils proposèrent de réduire les forces armées de l'URSS, des Etats-Unis et de la République populaire de Chine à un niveau variant entre 1 million et 1.500.000 hommes, et celles de la France et du Royaume-Uni à un niveau de 650.000 hommes. Lorsque l'URSS donna son accord à cette proposition, les puis-

¹ New-York, Abelard, édit., 1956.

sances occidentales se rétractèrent et proposèrent des niveaux plus élevés, à savoir 2.500.000 hommes pour les Etats-Unis, l'URSS et la Chine, et 750.000 hommes pour la France et le Royaume-Uni. L'URSS fit une nouvelle concession et accepta ces niveaux plus élevés, en tant que premier pas vers une réduction ultérieure aux niveaux envisagés antérieurement. Cependant, les représentants des Etats-Unis et d'autres puissances occidentales s'opposèrent à nouveau à la conclusion d'un accord sur cette base.

39. En ce qui concerne les armes atomiques, l'URSS a toujours proposé et continue à proposer leur interdiction totale. Les puissances occidentales proposèrent que cette interdiction entre en vigueur au moment où 75 pour 100 des réductions convenues des armements de type classique auraient été effectués. L'URSS, à nouveau, accepta cette proposition, et, aussitôt après, les puissances occidentales l'abandonnèrent.

40. Les Puissances occidentales rejetèrent aussi la proposition de l'URSS tendant à ce que les Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent l'engagement solennel de ne pas avoir recours à la force ou à la menace de la force dans leurs relations internationales et s'engagent à ne pas utiliser les armes nucléaires ou thermonucléaires². Cette obligation est devenue particulièrement importante dans les circonstances actuelles, puisqu'il apparaît maintenant que les Etats-Unis ont exprimé leur intention d'utiliser leurs forces armées contre les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

41. Les puissances occidentales s'opposèrent également à toute mesure partielle de désarmement dont la mise en application eût été possible. Parmi ces mesures figuraient la cessation immédiate des essais d'armes thermonucléaires, l'interdiction de fournir des armes atomiques aux troupes stationnées sur le territoire de l'Allemagne, et une réduction de 15 pour 100 des budgets militaires des Etats (DC/83, annexe 5).

42. En ce qui concerne le contrôle, l'Union soviétique fut la première à présenter aux Nations Unies une proposition sur l'établissement d'un contrôle international du désarmement. Elle proposa un plan détaillé qui prévoyait pour la première fois de sérieuses garanties contre une attaque par surprise, par l'établissement de postes de contrôle en des points stratégiques, sur le territoire des Etats parties à l'accord de désarmement (DC/71, annexe 15, p. 24).

43. En bref, les puissances occidentales n'ont pas accepté les propositions soviétiques du 10 mai 1955 (DC/71, annexe 15), du 27 mars 1956 (DC/83, annexe 5) et du 12 juillet 1956³, et d'autres, qui auraient permis de conclure un accord sur tous les problèmes du désarmement. Il faut noter, en outre, que l'URSS était prête à conclure des accords partiels sur la réduction des armements de type classique, l'interdiction des armes atomiques, la réduction des budgets militaires, etc., si les puissances occidentales avaient considéré que cette méthode était préférable.

44. Etant donné le refus persistant des puissances occidentales de conclure un accord général ou partiel, l'Union soviétique fit un nouvel effort dans le but d'aboutir à un accord. Dans sa proposition du 14 mai 1956 (DC/84), elle envisageait que les Etats ayant à leur disposition des forces armées considérables pren-

nent la décision de réduire unilatéralement ces forces armées, sans attendre un accord international sur le désarmement. L'URSS prit l'initiative dans cette question. Au cours de 1956, elle réduisit ses forces armées de 1.840.000 hommes, cette réduction s'appliquant partiellement aux troupes stationnées dans la République démocratique allemande; elle diminua ses dépenses militaires de 10 pour 100 environ et liquida ses bases militaires à Port-Arthur et à Porkkala-Udd. En même temps, elle déclare que, si les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France réduisaient proportionnellement leurs forces armées, elle serait prête à considérer une réduction supplémentaire de ses propres forces. Malheureusement, les puissances occidentales ne suivirent pas l'Union soviétique et invoquèrent d'autres prétextes pour retarder une solution du problème du désarmement.

45. Récemment, les puissances occidentales ont prétendu que la fin de la course aux armements dépendait de la solution d'une série de problèmes politiques: la question allemande, la question du Proche-Orient et du Moyen-Orient, la question d'Extrême-Orient, etc.

46. Tout le monde sait que l'URSS a contribué à la solution des problèmes politiques d'ordre international. Il suffit de se rappeler les mesures qui ont été prises pour résoudre le problème de l'Autriche, la normalisation des relations avec la Yougoslavie, l'établissement de relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne et le Japon, les efforts en vue d'étendre les contacts entre hommes d'Etat des différents pays, la proposition soviétique relative à un système européen de sécurité collective, ainsi que la proposition faite par l'URSS aux Etats-Unis d'Amérique et tendant à conclure un traité d'amitié et de coopération.

47. Il va de soi qu'à l'avenir l'URSS continuera à faire des efforts en vue d'aboutir à une solution des problèmes politiques importants. Cependant, il est évident que vouloir faire dépendre le désarmement de la solution de problèmes politiques internationaux revient à renoncer à un accord sur le désarmement. La question de savoir lequel des deux problèmes doit être résolu le premier est sans issue. Les champions de la course aux armements souhaitent que les Etats soient engagés en un perpétuel conflit. De cette façon, des milieux influents dans les Etats occidentaux essaient non seulement de s'opposer aux négociations sur le désarmement, mais aussi de justifier la remilitarisation de l'Allemagne occidentale, la présence de forces américaines en Europe et en Asie, et l'envoi de ces forces dans le Moyen-Orient. Cette attitude est dangereuse et risque de réduire l'Organisation des Nations Unies à l'inactivité au moment où une détérioration de l'atmosphère internationale exige que de plus grands efforts soient consacrés au problème du désarmement.

48. L'URSS a présenté le 17 novembre 1956 sa déclaration sur la question du désarmement et de la réduction de la tension internationale, convaincue que non seulement la solution du problème du désarmement renforcerait la paix, mais que toutes les prémisses nécessaires à la mise en chantier d'un accord en la matière existaient d'ores et déjà. Les propositions soviétiques sont susceptibles de constituer une excellente base de négociations.

49. Il est proposé tout d'abord une réduction considérable des forces armées de l'URSS, des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine, du Royaume-Uni et de la France, en deux étapes. Durant la première année, les effectifs des trois premiers Etats devraient être réduits à 2.500.000 hommes et ceux du Royaume-Uni et de la

² Voir *Documents officiels de la Commission du désarmement*, 52ème séance.

³ *Ibid.*, 57ème séance.

France à 750.000 hommes. Au cours de la deuxième année, ces chiffres devraient être réduits à 1.500.000 et à 650.000, respectivement. Les effectifs des autres Etats ne devraient pas dépasser un chiffre allant de 150.000 à 250.000 hommes. Les armements devraient être réduits dans une proportion correspondante.

50. L'URSS propose en outre la mise en œuvre de l'interdiction complète des armes nucléaires, au cours d'une période de deux ans, y compris l'arrêt de leur production, l'interdiction de leur utilisation et la destruction totale des stocks. Dans un premier temps, on envisagerait l'arrêt des essais d'armes nucléaires. En effet, cette question des explosions nucléaires constitue une menace pour la vie et la santé des populations de tous les Etats. L'Inde a déjà fait une proposition dans ce sens⁴; elle fut appuyée par les parlements de l'Indonésie, du Japon et d'autres Etats. Afin de se conformer au désir universel des peuples et aux objectifs humanitaires des Nations Unies, l'URSS présente un projet de résolution prévoyant la cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène (A/C.1/L.160).

51. Le contrôle de la mise en œuvre d'un accord sur l'interdiction des essais de bombes nucléaires ne soulève pas de difficultés, car aucune explosion de bombes atomiques ou à l'hydrogène, dans les conditions actuelles de la science, ne peut être effectuée sans être détectée dans d'autres pays. Ainsi, il est impossible que des explosions de ces bombes aient lieu en secret, ce qui garantit un accord en la matière.

52. Troisièmement, l'Union soviétique propose de réduire d'un tiers, au cours de l'année 1957, les forces armées des Etats-Unis d'Amérique de l'URSS, du Royaume-Uni et de la France qui sont stationnées sur les territoires de l'Allemagne, avec l'établissement d'un contrôle adéquat de cette réduction.

53. Elle propose, en quatrième lieu, d'effectuer au cours de l'année 1957 une réduction importante des forces armées des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France qui sont stationnées sur les territoires des pays membres de l'OTAN et des forces armées de l'URSS stationnées sur les territoires des pays signataires du Traité de Varsovie.

54. Il est proposé ensuite de supprimer, dans un délai de deux ans, toutes les bases militaires étrangères situées sur le territoire d'autres Etats.

55. Sixièmement, le Gouvernement soviétique propose de réduire les dépenses militaires des Etats, en deux ans, d'une manière qui corresponde aux réductions des forces armées et des armements, à l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires et à la suppression des bases militaires en territoire étranger.

56. Enfin, il est proposé d'établir un contrôle international rigoureux et efficace de l'exécution des obligations souscrites par les Etats en matière de désarmement. L'URSS a maintes fois exprimé son opinion en ce qui concerne le plan dit des photographies aériennes, et a déclaré que cette proposition ne résolvait ni le problème du contrôle du désarmement, ni celui de la prévention de l'agression. Etant donné toutefois que cette proposition est présentée par les Etats-Unis comme une condition *sine qua non* à la conclusion d'un accord de désarmement, l'URSS, afin de sortir de l'impasse, a déclaré qu'elle était prête à examiner la question de l'emploi des photographies aériennes dans une région d'une profondeur de 800 kilomètres à l'est et à l'ouest

de la ligne qui sépare les forces armées de l'OTAN de celles des Etats signataires du Traité de Varsovie, avec l'assentiment des Etats intéressés.

57. L'URSS est convaincue que la mise en œuvre du programme de désarmement qu'elle propose fraierait la voie à la liquidation complète des forces armées et des armements de tous types, les Etats ne conservant que les contingents de milice (police) nécessaires au maintien de la sécurité intérieure et à la garde des frontières.

58. Enfin, l'URSS propose une fois de plus la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les pays signataires du Traité de Varsovie.

59. Etant donné les difficultés du problème et la nécessité d'envisager toutes les possibilités de le résoudre, l'Union soviétique a appuyé la proposition du Président de la Confédération suisse tendant à la convocation d'une conférence des chefs de gouvernement de l'URSS, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et de l'Inde. Cette conférence aurait pu faciliter la conclusion d'un accord sur le désarmement. Malheureusement, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France s'opposèrent à cette proposition.

60. Comme on peut le constater, les propositions de l'URSS tiennent compte de la position des puissances occidentales. Elles augmentent considérablement les possibilités d'un accord sur les questions les plus importantes relatives au désarmement, à savoir l'interdiction des armes atomiques et la réduction des armements et des forces armées. C'est aux puissances occidentales qu'il appartient maintenant de faire le pas suivant. L'URSS s'attend à ce que le pas qu'elle a fait soit compris comme constituant une contribution constructive à l'œuvre de désarmement. Les efforts tentés en vue d'aboutir à la solution rapide du problème peuvent être couronnés de succès si chacune des parties y met de la bonne volonté.

61. L'URSS regrette que les efforts prolongés des Nations Unies en matière de désarmement n'aient pas conduit à des résultats concrets. Le peu d'efficacité de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité résulte en partie de leur composition restreinte et du caractère limité des discussions. Afin d'assurer un caractère plus représentatif à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité et en tenant compte des opinions exprimées à ce sujet, il serait désirable d'élargir la composition de chacun de ces organes.

62. La délégation de l'URSS suggère de demander à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité d'examiner toutes les propositions de désarmement soumises à l'Organisation des Nations Unies par l'URSS, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France et par d'autres Etats. Ce faisant, elle prend en considération les points de vue d'un certain nombre de délégations ainsi que les désirs exprimés par le président Eisenhower, sir Anthony Eden et M. Mollet dans des messages à M. Boulganine, à savoir que toutes les propositions sur le désarmement soient discutées à la prochaine session du Sous-Comité.

63. La délégation de l'URSS estime que l'heure est venue pour l'Assemblée générale d'examiner d'une manière particulière l'important problème du désarmement. C'est pourquoi elle présente un projet de résolution (A/C.1/L.161) tendant à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée exclusivement au problème du désarmement.

⁴ *Ibid.*, 58ème séance.

64. Il va de soi que la délégation de l'Union soviétique examinera et appuiera toutes les propositions qui pourront amener des résultats pratiques dans le domaine du désarmement. La déclaration faite à la présente séance par la délégation des Etats-Unis mérite d'être retenue, et sera étudiée en conséquence.

65. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) s'étonne que le représentant de l'URSS, méconnaissant les appels du Président, ait osé accuser les Etats-Unis d'Amérique de colonialisme et de violations de la Charte des Nations Unies. C'est d'autant plus surprenant que l'Union soviétique a récemment plongé la Hongrie dans un bain de sang, a reconnu sa culpabilité en refusant l'entrée en Hongrie d'une commission d'enquête, et a été condamnée par l'immense majorité de l'Assemblée générale.

66. En vérité, les Etats-Unis n'ont jamais asservi personne. La proposition du président Eisenhower n'implique aucun agissement condamnable. Elle a été présentée dans l'esprit de la Charte, et elle est l'antithèse du colonialisme.

67. La déclaration faite à la présente séance par le représentant des Etats-Unis est un reflet sincère du désir du Gouvernement des Etats-Unis d'aboutir à une solution en matière de désarmement. Il est décourageant de constater que dans son discours le représentant de l'URSS a fait peu de cas des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

68. M. MOCH (France) désire faire une brève mise au point, en ce qui concerne la partie du discours du représentant de l'URSS se rapportant au problème du désarmement.

69. Il relève le point de la déclaration de M. Kouznetsov suivant lequel les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont constamment fui tout accord sur le désarmement. Il fait remarquer à ce sujet

que la France a constamment poursuivi une politique de conciliation en matière de désarmement et que, depuis 1952, elle a multiplié les projets de compromis — en 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956. Il déclare en outre que la France poursuivra inlassablement ses efforts en vue d'aboutir à un rapprochement des points de vue.

70. M. COMAY (Israël), soulevant une question d'ordre, fait observer que le représentant de l'URSS, ayant abordé la question du Moyen-Orient, a attribué au Gouvernement d'Israël une attitude qui ne correspond pas à la réalité des faits.

Programme de travail de la Commission

71. M. CASSIMATIS (Grèce), ayant obtenu la parole sur une question d'ordre, constate que la Première Commission est saisie de questions qui non seulement présentent un intérêt pour le maintien de la paix dans certaines parties du monde, mais affectent en général le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné que la Commission dispose d'un temps limité, il estime qu'il est nécessaire de prévoir un programme de travail.

72. Il suggère en conséquence que le Président prépare un programme de travail prévoyant une répartition du nombre des séances que la Commission peut tenir jusqu'au 15 février entre les questions restant à examiner, la tenue, le cas échéant, de séances de nuit et la possibilité de passer au point suivant de l'ordre du jour chaque fois qu'il n'y aura pas d'orateur sur la question à l'examen.

73. Le PRÉSIDENT remercie le représentant de la Grèce de ses utiles suggestions. Il estime qu'avec la collaboration du Secrétariat, il sera en mesure de les reprendre, de façon que chaque problème puisse être examiné comme il convient.

La séance est levée à 12 h. 20.